



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 
ID : 034-213400575-20221205-DEL2022_12_24-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2022

N° 2022/12-24

**PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CASTELNAU-LE-LEZ ET LE LYCÉE AGRICOLE HONORÉ DE BALZAC - EPLEFPA :
APPROBATION DE LA CONVENTION**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI CINQ DECEMBRE à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Sylvie ROS-ROUART représentée par Philippe GUY
Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP
Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE
François BROTHIER représenté par Julien MIRO
Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD
Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND
Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Matthieu PERROT et FABIEN GUTIERREZ rejoignent la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2022

2022/12-24

**PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CASTELNAU-LE-LEZ ET LE LYCÉE AGRICOLE HONORÉ DE BALZAC - EPLEFPA :
APPROBATION DE LA CONVENTION**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE Maire, expose :

Dans le cadre de ses relations et partenariats avec les différentes structures d'enseignement présentes sur la commune, la Ville, dans le cadre de sa thématique volontariste sur le développement durable et la préservation de la biodiversité, est particulièrement en lien avec le lycée Honoré de Balzac – EPLEFPA, pour initier un partenariat professionnel avec les lycéens en formation d'apprentissage au métier du paysage, de la gestion des espaces verts et de leur préservation.

A ce titre, la Ville souhaite apporter son concours à l'EPLFPA afin de permettre à un certain nombre d'élèves, de découvrir, à travers une mise en situation professionnelle, les métiers de l'aménagement paysager.

Pour l'année scolaire 2023, l'action principale mise en place consiste en la fabrication d'étiquettes-panneaux de reconnaissances de végétaux du parc Monplaisir.

Cette collaboration doit se formaliser administrativement par la mise en place et la signature d'une convention. Cette convention est établie pour une durée de 3 mois à partir du 2 janvier 2023.

Ladite convention précise les modalités pratiques et les éventuelles contreparties financières.

Les élèves resteront placés sous la responsabilité de l'EPLFPA pour toutes les actions rentrant dans le cadre de cette convention, y compris lors des déplacements et si elles se déroulent sur temps scolaire.

Le service Espaces Verts de la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine, sera le relais sur le terrain pour la mise en place des différentes actions en lien avec la convention.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les modalités de cette convention de partenariat,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les éléments relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 5 DECEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

